



HAL
open science

Une infante dans la tourmente. Sur quelques lettres de Constance, épouse de don Juan Manuel

Hélène Thieulin Pardo

► **To cite this version:**

Hélène Thieulin Pardo. Une infante dans la tourmente. Sur quelques lettres de Constance, épouse de don Juan Manuel. Hélène Thieulin Pardo; Jean-Pierre Jardin; Patricia Rochwert-Zuili. *Histoires, Femmes, Pouvoirs en péninsule Ibérique (IXe-XVe siècle)*. Mélanges offerts au Professeur Georges Martin, Classiques Garnier, 2018, 978-2-406-08153-1. hal-03967055

HAL Id: hal-03967055

<https://hal.science/hal-03967055>

Submitted on 1 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une infante dans la tourmente. Sur quelques lettres de Constance, épouse de don Juan Manuel

À Georges
« [...] et toujours pour exemple l'avoir
Et se former en lui ainsi qu'en un miroir* »

C'est en 1306 que Constance, quatrième fille du roi Jacques II d'Aragon et de son épouse Blanche d'Anjou, fut promise à l'un des plus grands seigneurs castillans de son temps, don Juan Manuel. Elle devenait ainsi, âgée de six ans à peine, un véritable instrument politique dans les relations que son père tissait avec le royaume de Castille. Dans un contexte fragilisé après la mort du roi Sanche IV et après une longue période de luttes, Jacques II recherchait en effet en Castille des liens durables pour y renforcer son influence. En s'alliant au seigneur d'ascendance royale qu'était don Juan Manuel, Jacques II entendait jouer un rôle important dans la destinée de la Castille. De son côté, le magnat castillan tirait également avantage de cette union, en récupérant de cette façon, comme le stipulaient les capitulations matrimoniales, ses anciennes possessions du royaume de Murcie et la juridiction sur Elche dont il avait été privé par les dernières victoires aragonaises ; cette union confortait donc sa position territoriale et politique¹. Le mariage fut célébré à Játiva quelques années plus tard, en 1312, l'infante Constance ayant alors atteint l'âge de la puberté. En 1312 également, la fille aînée de Jacques II, Marie, s'unissait à l'infant Pierre, frère du roi Ferdinand IV de Castille. À l'occasion de ce mariage, la jeune Éléonore, fille de Ferdinand IV et de Constance de Portugal, fut promise à l'héritier de la couronne aragonaise, l'infant Jacques, et quitta le royaume de Castille pour l'Aragon dans l'attente de son union matrimoniale². Il s'agissait là d'habiles négociations entre deux royaumes destinées à sceller un rapprochement solide. Ces unions ont du reste été interprétées par les historiens comme des succès politiques à porter au crédit du roi Jacques II et de ses ambitions expansionnistes : en 1312, l'infant Pierre apparaissait en effet comme l'un des possibles futurs tuteurs du jeune Alphonse XI et Jacques II lui apportait son soutien en échange de diverses compensations économiques et territoriales³. Don Juan Manuel, fils d'infant, était quant

* Pierre de Ronsard, *Le bocage royal*, in *Œuvres complètes, II*, Paris, Gallimard, 1994, p. 10. J'emprunte à Ronsard ces vers pour exprimer ce que je dois à Georges Martin, auprès de qui j'ai eu tant de plaisir à travailler. Puisse ma modeste contribution à ce volume d'hommage être le témoignage de ma reconnaissance et de mon admiration pour le maître qu'il a été et qu'il est.

¹ De la bibliographie consacrée au patrimoine et à l'activité politique du grand seigneur que fut don Juan Manuel, on ne citera ici que deux références incontournables : Andrés Giménez Soler, *Don Juan Manuel. Biografía y estudio crítico*, Saragosse, Tip. La Academia, 1932 ; Ian Macpherson (éd.), *Juan Manuel studies*, Londres, Tamesis Books, 1977. Sur les capitulations matrimoniales, cf. Ángeles Masiá de Ros, *Relación castellano-aragonesa desde Jaime II a Pedro el Ceremonioso*, Barcelone, CSIC, 1994, 2 vol., vol. II: *Apéndice documental*, p. 71-73 (Reg. 292, fol. 13). De nombreux documents conservés concernent les négociations menées pour cette union, ainsi que la résidence de la jeune infante avant son mariage ; voir par exemple, A. Giménez Soler, *op. cit.*, doc. LXI, CXXIX, CXXXIV, CXXXV, CXXXVI, CL, CXL, CCVI, CCVII, CCXXXVII.

² L'accord fut scellé à Calatayud en 1312 lors du mariage de l'infante Marie et de l'infant Pierre ; Éléonore fut élevée avec la plus jeune des filles de Jacques II, Yolande, après le décès de Blanche d'Anjou en 1310. Sur la résidence de la jeune Éléonore en Aragon, cf. José Ernesto Martínez Ferrando, *Jaime II de Aragón. Su vida familiar, I. Texto*, Barcelone, CSIC, 1948, p. 101-104 ; de nombreuses lettres du roi Jacques II, transcrites par J. E. Martínez Ferrando dans *Jaime II de Aragón, op. cit., II. Documentos*, concernent la garde et la maison de l'infante ainsi que sa dote : doc. 127, 143, 145, 160, 222, 250, 276, 282 notamment.

³ Voir Josep Baucelis i Reig, « L'expansió peninsular en la política de Jaume II. El matrimoni de la seva filla gran Maria amb l'infant Pere de Castella », *Anuario de Estudios medievales*, n° 12, 1982, p. 491-535 ; Manuel García Fernández, « Jaime II y la minoría de Alfonso XI (1312-1325). Sus relaciones con la sociedad política castellana », *Historia. Instituciones. Documentos*, n° 18, 1991, p. 143-181. Voir également l'ouvrage de José Hinojosa Montalvo, *Jaime II y el esplendor de la Corona de Aragón*, Saint Sébastien, Nerea, 2005.

à lui l'un des hommes les plus puissants du royaume sur lequel Jacques II pouvait aussi compter. Enfin, le projet d'union matrimoniale entre l'héritier du trône aragonais et l'infante castillane Éléonore permettait de rapprocher durablement la destinée des deux royaumes.

Les ambitions de Jacques II plaçaient cependant les infantes Marie et Constance en bien délicate position dans leur proximité avec les sphères du pouvoir, puisque toutes deux se trouvaient ainsi, de par la volonté de leur père, plongées au cœur de graves conflits et prises dans de complexes factions politiques qui dressaient leurs époux respectifs l'un contre l'autre. L'infant Pierre et don Juan Manuel étaient en effet opposés dans deux partis qui s'affrontaient violemment : l'infant appuyait le parti de la reine Marie de Molina et de ses parents, alors que don Juan Manuel soutenait, aux côtés de la reine Constance du Portugal, les représentants de la haute noblesse castillane¹. L'appui manifeste de Jacques II à l'infant Pierre éveilla en outre la méfiance de don Juan Manuel à l'encontre de son beau-père². Sur la question conflictuelle de la tutelle du jeune roi Alphonse notamment, et de façon aiguë après la mort de Ferdinand IV, le roi d'Aragon joua en quelque sorte un rôle d'arbitre ; l'intervention et l'appui de ses filles les infantes pouvaient l'y aider³. Par ailleurs, Marie, dont le destin fut lié à celui de son époux du temps de son mariage, s'employa après le décès de l'infant Pierre, survenu lors de la bataille de Grenade contre les musulmans en 1319, à sauver les intérêts et le patrimoine de sa fille Blanche tout à la fois des ambitions de l'infant Philippe, de l'héritier du trône et de la convoitise de Garcí Lasso de la Vega, qui avait été désigné comme exécuteur testamentaire. La résidence et la garde de la jeune infante, née en août 1319 après la disparition de l'infant Pierre, petite-fille de la reine de Castille Marie de Molina et du roi d'Aragon Jacques II, furent en effet très disputées, tout comme le fut l'administration de l'important patrimoine – situé à la frontière des deux royaumes – dont elle avait hérité à la mort de son père⁴. Marie se réfugia avec sa fille au monastère

¹ Manuel García Fernández, art. cit., p. 146-147.

² *Ibid.*, p. 148.

³ On conserve par exemple une lettre que le roi Jacques II adressa à sa fille Marie, après l'annonce du décès du roi Ferdinand IV et après avoir reçu une lettre de l'infant Pierre sollicitant le soutien politique du roi d'Aragon pour prendre en charge la tutelle du jeune Alphonse. Le 8 septembre 1312, Pierre écrivit en effet à Jacques II en se déclarant légitimement désigné comme tuteur par tous les hommes du royaume et en sollicitant de plus l'aide militaire du roi d'Aragon sur la frontière : « *Sennor fago uos saber que mala mi ventura el Rey don Fernando mio hermano es muerto. [...] Et sennor todos los de la su tierra me quisieran tomar por tutor de su fijo [...]. Et como quier que grand mal me veno a mi en la muerte del Rey con la vuestra merced et con la vuestra ayuda et con lo al que yo he et con la tutoria finco yo sennor de Castilla et de Leon paral vuestro serviçio et para mi pro [...]. Et sabet que moure agora de la frontera a la ora que la dexe en sosiego e que dexe y buen recabdo et que me yre luego para Castilla. Et pido uos por merced que uos vayades llegando contra esa frontera daragon en guisa que seades y por San Miguel primero que viene o fasta ocho dias despues con la mas gente que podieredes et que enbiedes al Rey de Porugal luego uestras cartas en como me ayude en este fecho et al infante don Johan et a don Johan fijo de don Manuel* » (A. Gimenez Soler, *op. cit.*, doc. CCXLIV). C'est à sa fille Marie que le roi d'Aragon écrivit le 23 septembre 1312 depuis Barcelone, en la priant instamment de transmettre à son époux des recommandations pour éviter que la Castille ne sombrât dans l'instabilité politique, et de mettre tout en œuvre pour y parvenir : « *A la muy noble e honrada infanta doña Maria, muger del muy noble infante don Pedro, muy cara filla nuestra [...]. Recibimos la carta que nos enbiastes en raçon de la muerte del muy noble Rey de Castilla, nuestro sobrino, de la qual nos dolemos mucho [...]. Ond vos rogamos e vos mandamos que roguedes e guisedes quanto mas podades con el infant don Pedro que sea bueno de assossegar los Reynos e a toller todo bullicio que hi pudiesse contecer. Ca nos sobre esto daremos e entenderemos dar todo endreçamiento porque los Reynos finquen en buen estado quanto en nos fuere* » (J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 120). La question de la tutelle du jeune Alphonse était, il est vrai, au cœur des conflits depuis de nombreuses années déjà. On conserve dans les registres des Archives de la Couronne d'Aragon, une copie de la lettre adressée par Jacques II à Don Juan Manuel, dans laquelle il reconnaissait ce dernier comme le mieux placé pour exercer la régence et l'engageait à œuvrer pour la pacification du royaume (Archivo de la Corona de Aragón, R. 240, fol. 73). L'on voit, notamment à travers la réponse que Jacques II adressa à sa fille, combien l'infante Marie, de par sa position d'épouse et en des circonstances de tension politique aiguë, se trouvait investie d'une mission de médiation pacificatrice auprès des infants castillans.

⁴ Voir notamment : M. García Fernández, « La infanta doña María, monja de Sijena y su política castellana durante la minoría de Alfonso XI (1312-1325) », *Anuario de estudios medievales*, n° 28, 1998, p. 157-174.

de Sijena en 1322 et y vécut jusqu'à sa mort, aux côtés de sa sœur Blanche qui en était la prieure. Quant à Constance, mariée à l'un des hommes les plus influents de Castille, mais écarté un temps des affaires du royaume, elle fut elle aussi mêlée aux conflits qui agitérent la minorité d'Alphonse XI et, de fait, aux actions politiques et diplomatiques de son époux, don Juan Manuel.

La correspondance que les infantes échangèrent avec leur père témoigne de ces tumultueuses relations et des négociations qui furent menées entre les deux royaumes. Elle met également en lumière le rôle d'informatrices et de médiatrices que ces femmes jouèrent dans l'entourage des monarques et de ceux qui gouvernaient¹. On s'intéressera ici plus particulièrement aux lettres que l'infante Constance écrivit depuis le royaume de Castille jusqu'à l'année de son décès, en 1327. On interrogera le contenu de quelques-unes des missives qu'elle adressa à son père le roi d'Aragon, en montrant ce que celui-ci dévoile du rôle qu'elle joua auprès de don Juan Manuel et en sondant l'influence qu'elle put avoir dans les affaires castillanes².

L'abondance des lettres échangées par le roi d'Aragon et ses filles a déjà été soulignée à plusieurs reprises par les chercheurs. On ne peut douter, grâce à leurs travaux, de l'attachement de Jacques II pour ses filles et de ces dernières pour lui³. Les missives de Constance témoignent de cette affection réciproque : on y retrouve, comme dans le cas de la correspondance privée des infantes Marie et Blanche⁴, l'expression de sentiments profonds malgré l'éloignement géographique qui était imposé au père et à sa fille. Dans ses lettres, Constance faisait également part à son père de la nécessité de recevoir des soins, en raison d'une santé plus que fragile. Depuis le château de Peñafiel,

¹ Les travaux récents sur l'épistolaire médiéval ont démontré que l'on assistait à un développement de la communication épistolaire politique et diplomatique à partir du XIII^e siècle. Voir parmi d'autres références : Bruno Dumézil et Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique I. Gouverner par les lettres*, Paris, PUPS, 2014 ; Theresa Earenfight, « Political culture and political discourse in the letters of queen Maria de Castilla », *La corónica*, n° 32/1, 2003, p. 135-152 ; María del Carmen García Herrero, « María de Castilla, reina de Aragón (1416-1458) : La mediación incansable », *e-Spania* [En ligne], 20 | février 2015, URL : <http://e-spania.revues.org/24120> ; Patricia Rochwert-Zuili et Hélène Thieulin-Pardo, « Lettres de femmes en Europe au Moyen Âge : quelques observations et un exemple », *L'Entre-deux*, n° 1/1, 2017, URL : <http://www.lentre-deux.com/1.1.1.ROCHWERT-THIEULIN>. La correspondance des infantes d'Aragon a été en partie publiée dans des ouvrages portant sur le règne de Jacques II ou sur Don Juan Manuel : voir J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, II : *Documentos* ; A. Giménez Soler, *op. cit.* ; voir également Á. Masiá de Ros, II : *Apéndice documental*, *op. cit.*

² On ne pourra malheureusement ici n'en donner qu'un aperçu, faute de ne pas avoir eu accès à l'ensemble des lettres de l'infante conservées aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone et dans d'autres dépôts d'archives. On utilisera pour l'essentiel les lettres de Constance transcrites dans les ouvrages de J. E. Martínez Ferrando, Á. Masiá de Ros et A. Giménez Soler cités *supra*.

³ Nombreuses sont les lettres qui témoignent de l'affection de Jacques II pour tous ses enfants. On ne citera ici, en guise d'exemple, que cette missive de 1305 dans laquelle le roi adressa à son épouse la reine Blanche des recommandations touchantes pour la protection de ses enfants, à l'occasion d'un déplacement de la famille royale à Perpignan pour y rencontrer les rois de Majorque : « [...] *Scire vos volumus, nos, ad magnam instanciam et preces inclite sororis vestre Marie, [uxoris] incliti infantis Sancii, illustris regis Maiorice filii, concessisse eidem, liberos nostros videre afectanti, quod vos in adventu vestro adducetis vobiscum inclitos comunes liberos karissimos nostros, infantem Iacobum, Alfonso, Mariam et Constanciam. Igitur, volumus et rogamus ut cum veneritis, infantem predictum adducatis vobiscum. Attendatis, tamen, sicut provisioni nostre melius videbitur, ut infantem ipsi securi veniant, ab omni frigore et intempere temporis (sic) defensati. Sic, etiam, ut si veniendo aliqui eorum intemperiam formidarent, illum vel eos de quo vel quibus propterea esset merito metuendum, ordenatis prout autum fuerit remanere [...] » (J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 31). D'autres lettres, envoyées notamment aux personnes au service des enfants ou à leurs nourrices, font état d'un réel intérêt du roi pour la santé de ses enfants, et ce tout au long de sa vie ; voir par exemple *ibid.*, doc. 50, 51, 53, 65, 68, 88, 112, 141, 142, 168, 170, 240, 245, 252, 313, 317, 322, 366, 388, 438, 440, 441, 442.*

⁴ Voir Hélène Thieulin-Pardo, « “Yo la e escripta de mi mano siellada con mi siello secreto i de part de la infanta dona blanca”. Las cartas de las infantas María y Blanca de Aragón (1299-1348)” », in Jean-Pierre Jardin, José Manuel Nieto Soria, Patricia Rochwert-Zuili et Hélène Thieulin-Pardo (dir.), *Cartas de mujeres en la Europa medieval : España, Francia, Italia, Portugal (s. XI-XV)*, Madrid, La Ergástula, 2017.

en 1320, Constance exprima par exemple son désir de rencontrer son père, qui avait fait savoir qu'il avait été empêché de la voir par de nombreux événements – « *muchos pleitos e cosas* », « *todos estos pleytos* » –, en ces termes :

Sennor bien sabedes en como uos enbie pedir por merçed que me enbiassedes desir si uos deternedes algun tienpo en essa tierra porque pudiesse quisar de uos y veer. Et agora yo teniendo lo todo guisado para me yr acaesçieron aca muchos pleitos e cosas porque oue de yr con don Johan a Cuellar. Mas fio por Dios que mucho ayna seran todos estos pleytos aosegados porque don Johan e yo guisaremos de nos yr para uos a uos veer que es cosa que cobdiçiamos mucho¹.

Plus tard, en 1327, très affaiblie par la maladie, Constance pressa son père d'envoyer des médecins aragonais à son chevet et le supplia, dans une autre lettre, de lui rendre visite au plus vite :

[...] vos sabedes muy bien que don Johan vos ha embiado desir por muchas veçes que vos que embiedes aca algunos fisigos dessa tierra que viessen la dolença que yo he. Et que me fissiessen algunas cosas por que yo guareçiesse. Et que oviessse ende algun remedio. Et vos sennor, si es porque me avedes olvidado, o porque no es vuestra voluntat que yo guaresca deste mal no lo ponedes en obra de embiar esos fisigos².

Porque vos mando merced [...] que vos vengades lo mas chito que pudieredes e que me embiedes desir por vuestra carta quanto entendedes seer en Valença. Et en esto me faredes muy grant plaser [...]³.

Les réponses du père – du moins celles qui ont été conservées – se voulaient le plus souvent rassurantes : en sollicitant le registre des affects, elles insistaient ici sur les sentiments de Jacques II à l'égard de sa fille et de son gendre, là sur l'absence de ressentiment après une rencontre annulée⁴, et distillaient à l'occasion quelques conseils⁵. On conserve aussi plusieurs des lettres adressées par Jacques II à son gendre, don Juan Manuel, au sujet de l'état de santé de Constance – certaines étant teintées de francs reproches –, lettres qui témoignent des liens profonds qui unissaient le père et la fille⁶.

¹ A. Gimenez Soler, *op. cit.*, doc. CCCLVI (Peñafiel, 18 juillet 1320).

² J. E. Martinez Ferrando, *op. cit.*, doc. 445 (Castillo de Garci Muñoz, 4 mai 1327).

³ A. Gimenez Soler, *op. cit.*, doc. CCCXXI, lettre datée de 1327, écrite depuis la résidence de l'infante (Château de Garci Muñoz).

⁴ J. E. Martinez Ferrando, *op. cit.*, doc. 65 : « [...] *sapiats, filla, que nos no us avem gens oblidada, ans nos membra Deu de vos, e tan tost que ajam tenguda la festa, en breus dies apres, vos irem veure si a Deu plau* » (Alcira, 10 décembre 1310) ; A. Gimenez Soler, *op. cit.*, doc. CCCLX : « *A lo que nos dixo que por razon que a nos viniades autamos por ventura tomada sanya contra vos que no quiera Dios que por esto no por al tomamos ninguna sanya contra uos ante touiemos e tenemos por bien lo que fisiestes en fincar alla e tenemos que abiniestes muy bien por muchas razones e mayormente por lo que don Johan estaba no bien sano* » (4 septembre 1320).

⁵ Le roi écrivit à Constance après la naissance de son fils : « *Mas filla no fagades como auedes acostumbrado de criarlo a consello de los judios [...]* », A. Gimenez Soler, *op. cit.*, doc. CCCLXXIV (18 décembre 1321).

⁶ *Ibid.*, doc. CCCXVIII, CCCXXII, CCCXXIV. Jacques II s'adressa notamment le 8 février 1327 à son gendre en ces termes : « [...] *quando fuerdes a la frontera en seruiçio de Dios e del Rey don Alfonso dexastes la infanta donna Costança ... muller vuestra muy maltrecha e morando en la frontera enbiaron uos deçir de casa de la dita infanta por muytas ueçes que si uos uiniessedes a ueerla que tenia que se esforçaria e que hauria grant milloria et que por esto uiniestes uos aqui al castillo e que fallastes la infanta muy sana et en todo su entendimiento pero que como ouiesse ahun algunas ymaginaciones por alguna tristeza que ha tomado en si e eran menester fisigos por guaresçerla. Rogastes nos que touiessemos por bien de enbiar uos a maestre Johan nuestro fisigo* » (doc. CCCXXIV). Voir également la lettre datée du 9 janvier 1315, dans laquelle le roi demanda instamment à don Juan Manuel de permettre à Constance de se rendre à Valence où le climat était plus propice à sa guérison : « [...] *E nos faulamos d'esta reçon con los ditos nuestros fisigos, demandando consello a ellos en esto, e entendidas las enfermedades suyas, e specialment de la etica, consellaron si homne quiere la salut e la vida de la dita ifanta (sic), que viniessse a tierra de la marina por que en aquel aire naço e fue criada. [...] vos rogamos assi caramente como podemos, que vos plega que la dita infanta veniga a la çiuat de Valencia, e alli aura benefiço del ayre do es naçada e criada, e aun plaçer e consolacion con la ifanta dona Leonor, e con la ifanta dona Violant, su hermana, e nos que y*

La correspondance de l'infante montre également que Constance, depuis sa résidence castillane, et tout au long de sa vie, intercédait auprès de son père en faveur de personnes qui cherchaient en elle un appui ou une forme de recommandation. En avril 1326, par exemple, l'infante s'adressa à son père en le priant d'octroyer à Juan Pérez, son chapelain, des lettres de recommandation pour le Pape, « *en guisa que venga con recabdo*¹ ». Dans une autre lettre de 1326 écrite depuis Valladolid, elle intercédait auprès de son frère Alphonse en faveur de l'envoyé de l'infante Éléonore à la cour pontificale, mettant ainsi en évidence une forme de chaîne de médiations féminines :

*Hermano fago uos saber que Jacobo este omne que esta mi carta vos dara es omne de la infanta donna Leonor hermana del Rey de Castiella et es omne que a fecho muchos servicios a la infanta et a mi porque habemos voluntad de le ayudar et de rogar por el. E agora dixome que auia meester vuestras letras para Corte de Roma et la dicha infanta rogome que yo que uos embiasse rogar por el ; porque uos ruego hermano que tengades por bien de le mandar dar vuestras letras de ruego en aquella rason que el uos dira et en esto faredes grant plaser a la infanta donna Leonor e yo gradeçer uos le he mucho*².

On voudrait cependant insister ici sur d'autres aspects des lettres échangées entre le roi Jacques II et l'infante, des lettres qui ne relèvent pas de la sphère privée et n'ont pas pour objet la recommandation de certains proches, mais qui permettent de rendre compte des liens que Constance contribua à tisser – ou à maintenir – entre les deux royaumes et du rôle diplomatique qu'elle put jouer.

La médiation de Constance est visible de façon tout à fait explicite en juillet 1312 lors de la visite des ambassadeurs Pierre Marsilio y Arnalt Amill envoyés auprès de don Juan Manuel par Jacques II. L'infante et son époux adressèrent au roi d'Aragon deux lettres, à deux jours de distance. Si le contenu de ces deux lettres, destiné à faire savoir au roi d'Aragon que le message qu'il avait confié aux deux dominicains avait bien été transmis, est similaire³ – des courriers doubles de ce type étaient fréquents dans la correspondance d'ordre public –, on remarque que la réponse de don Juan Manuel insistait sur la dette contractée envers le roi :

Et sennor tengo en uos en grant merçed quanto en esto fisiertes et porque buena çima diestes al fecho. Et seed çierto sennor que como quier que fata aquí era tenido de uos seruir como a padre et a sennor entiendo que por esto lo so tanto que me plaseria mucho que uos sopiesedes quanto tengo que he yo de faser en uuestro seruiçio por esto sennaladamente et de lo que me

enviaremos algunos de sus hermanos seynaladament por que aya plaçer con ellos. E aun aura y complimiento de fisigos, e de todas otras cosas medicinales, las quales se troban millor aca que alla. E si por nenguna manera guarescer deve, diçen los fisigos que assi guaresra » (J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 170).

¹ A. Giménez Soler, *op. cit.*, doc. CCCCXI : « *Sennor yo infanta donna Costanza vuestra fija e muger de don Juan fijo del infante Manuel beso vuestras manos e me encomiendo en la vuestra gracia e en la vuestra benedicion como a padre e a sennor [...]. Sennor sepades que Johan Peres este clerigo que vos esta mi carta dara es capellan de don Johan e mio. Et va agora a la Corte por algunas cosas que el vos contara. Porque vos pido merced sennor que por lo mio que tengades por bien del mandar dar vuestras cartas para aquellos que an de faser por nos en guisa que venga con recabdo. Et que traya gracia del Papa por lo que el va. Et yo vos lo he en merced. Dada en Escalona catorce dias de abril era de mill e CCCLXIII annos* ». Don Juan Manuel adressa le lendemain une lettre de la même teneur à son beau-père, sans mentionner toutefois la lettre de Constance et présentant Johan Peres de Ávila comme « *mio clerigo mio capellan* » (*cf.* doc. CCCCXII).

² *Ibid.*, doc. CCCCVII.

³ *Ibid.*, doc. CCXLII y CCXLIII. Don Juan Manuel écrivit : « [...] *vinieron a mi con vuestro mandado et dieronme el rrecabdo que trayan de lo porque vinieron et contaron me todo lo porque los a mi enbiastes segund gelo uos mandastes* ». Constance écrivit quant à elle : « [...] *vinieron a don Johan et a mi et dieron nos vuestras cartas de creencia et fablaron connusco a aquellas cosas que les mandastes* ».

dixieron de uestra parte por la creença fiso se asi como uos enbiastes mandar et ellos uos lo contarán todo. Et pido uos por merçed que lo creades lo que uos dixieren de mi parte [...],

alors que la lettre de Constance évoquait l'intervention de l'infante au cours de cette ambassade :

*Et senyor tengo uos en merçed todo lo que en esto fesiestes. Et senyor lo que nos dixeron de la vuestra parte por la creença fiso se asi como nos enbiastes mandar. Et yo sobresto fable con ellos. Porque uos pido merçed senyor que creades a los dichos freyres lo que uos diran de mi parte [...]*¹.

Le contenu du message adressé au roi Jacques II par sa fille mettait par conséquent l'accent sur la médiation de l'infante – « *Et yo sobresto fable con ellos* » –, une médiation qui n'était pas mentionnée dans la lettre de son époux. Les raisons de ce silence peuvent, bien entendu, être multiples et complexes : elles peuvent notamment tenir à l'objet même de l'ambassade, dont on ne connaît la teneur exacte, car les lettres confiées aux ambassadeurs étaient destinées à être complétées de vive-voix, en raison de la confidentialité de certaines informations. On peut toutefois considérer qu'il s'agissait d'une ambassade politique d'importance, voire sensible, puisque le roi Jacques II confiait depuis longtemps des missions diplomatiques délicates à son conseiller Pierre Marsilio, comme celle qui conduisit ce dernier en 1309 devant le pape Clément V afin d'obtenir des subsides pour financer la conquête d'Almería². Même en l'absence d'éléments précis, il n'est pas impossible de penser que l'infante ait agi, à cette occasion, à la demande de son père, ce pourquoi elle précisait – ou faisait préciser par son secrétaire, puisque les lettres publiques étaient toujours rédigées par des professionnels – qu'elle était bien présente lors de la visite des ambassadeurs et qu'elle s'était entretenue avec eux. Rien ne permet d'écarter, cependant, la possibilité d'une initiative personnelle de l'infante. Quoi qu'il en soit, Constance, en soulignant ainsi son implication, faisait valoir sa position d'intermédiaire et apparaissait bien comme un partenaire diplomatique de Jacques II en Castille, aux côtés de don Juan Manuel avec lequel elle agissait en concertation.

C'est également comme intermédiaire que Constance apparaît dans autre une affaire sensible, celle du retour de la jeune infante Éléonore en Castille après l'échec du projet matrimonial avec l'héritier de la couronne aragonaise. La fille de Ferdinand IV, Éléonore, qui avait été promise à l'infant Jacques en 1312, avait en effet passé plusieurs années en Aragon, pour y être éduquée, au moment où l'héritier du trône renonça à ses droits pour entrer dans les ordres³. On fit d'abord appel au Pape pour tenter de

¹ La lettre de Constance s'achève, de plus, sur une tonalité familière : « *Et senyor pido uos merçed que todauia uos miembre de mi et que me fagades saber uuestro buen estado et de los infantes uuestros fijos et mios hermanos. Ca dios sabe que no ha en el mundo cosa que yo mayor plaser aya* ».

² Quelques éléments sur cette ambassade auprès de Clément V sont donnés par María Desamparados Martínez San Pedro « Jaime II y la cruzada de Almería », in Juan Antonio Barrio Barrio, José Vicente Cabezuolo Pliego et Juan Francisco Jiménez Alcázar (coord.), *Jaime II 700 años después, Anales de la Universidad de Alicante. Historia Medieval*, n° 11, 1996-1997, p. 579-586 et par Francisco Garcia-Serrano, *Preachers of the city : the expansion of the Dominican Order in Castile (1217-1348)*, Nouvelle Orléans, University Press of the South, 1997.

³ J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, I, p. 88-90 et José Hinojosa Montalvo, *op. cit.*, p. 76-81. Le 3 avril 1319, l'infant écrivit à son père : « [...] *A ço, senyor, que 'ns avets fet saber, que us marvellats fort de nos, quar axi estam encara en dupte et en balança, et que ades otorgam la cosa, ades y duptam, vos responem, senyor, que, quan les coses s'atorguen no ab volentat d'om et mes per pahor et per affronta que per grat o per plaer, no es maravella, si hom n'esta ab reguart et ab dupte. Quar tot ço, senyor, que nos avem fet ni atorgat d'aquest feyt, mes o avem fet per pahor et per affronta que per voluntat que nos aguessem de pendre muller. E axi, senyor, no us marvellats, si variejam, que hom ha variejar per força en les coses, que no fa hom de cor o de voluntat et les ha hom a fer per gran instancia o per reguart. E podets, senyor, conexer, que nos no avem ahut voluntat de pendre muller, quar, depuy*

contrecarrer le projet de l'infant, comme le démontre une lettre de Jean XXII datée du 19 août 1319¹, mais rien n'y fit. Cette renonciation envenima à l'évidence les relations entre les royaumes aragonais et castillan, et à en croire les lettres écrites par Jacques II à divers destinataires, les conséquences de ce que la Castille considérait comme un affront – « *el fecho de la infanta dona Elionor*² » – pouvaient être graves. Le roi écrivit dès le 22 octobre 1319 à Marie de Molina une lettre aux accents personnels, exposant en détail ses efforts pour dissuader son fils de renoncer à entrer dans les ordres et relatant les événements survenus lors de la cérémonie de mariage à Gandesa³. Cette lettre s'achevait sur l'expression de désespoir du roi – « *somos como desesperado* », « *con gran pesar de coraçon* » – face à la situation dans laquelle il se trouvait désormais⁴. La reine de Castille, Marie de Molina, réclama après cette renonciation avec insistance auprès de Jacques II le retour de sa petite-fille dans son royaume. Sans doute Jacques II fut-il réellement tourmenté – voire affecté – en raison de cette situation, puisque l'on sait qu'il prit soin, une fois les parties accordées, de reconduire lui même la jeune Éléonore à la frontière du royaume⁵. C'est cependant aux conséquences de ces événements – et

que nasquem en ça, no avem conegut nulla fembra carnalment. Dada en Tortosa, dimarts III dies anats del mes d'abril en l'any de nostre Senyor de MCCCXI » (J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 279). Le 3 octobre de la même année, il promet cependant devant notaire d'épouser l'infante : « [...] *promittimus nos, infans Iacobus, vester promogenitus quod matrimonium per verba de presenti per nos contractum cum iuramento cum inclita infantissima domina Elionor, filia bone memorie Ferdinandi, Regis Castelle, sellemprizabimus in facie ecclesie incontinenti cum dicta domina infantissa presens fuerit in loco Gandesie, et a vobis fuerimus requisit* » (doc. 296).

¹ J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 292. Dans cette lettre adressée à l'infant Jacques, le pape Jean XXII enjoignait le jeune homme de se montrer moins opposé à la volonté de son père, de se réconcilier avec lui, de s'entourer, à la cour, de personnes fidèles et enfin d'accepter le mariage avec l'infante castillane pour mettre fin aux discordes et préserver la paix entre les royaumes.

² On trouve cette expression dans plusieurs lettres traitant de cette affaire, comme c'est le cas dans celle que le roi Jacques II adressa à don Juan Manuel le 26 mars 1320 de Tarragone (*ibid.*, doc. 321).

³ *Ibid.*, doc. 299 : « [...] *Reyna bien sabedes en como mas a de ayno e medio que a l'infant don Jayme, nuestro fijo, vino antojo de dexar el mundo e entrar en orden. Et quando nos esto sopiemos façiemos venir a nos e d'esto lo represiemos e lo affrontamos de guisa que lo sacamos d'aquel entendimiento ; e prometienos que nunca tornaria en aquello ; e d'aquel tiempo entro a agora no lo viemos, ante se alongava de nos quanto podia, pero dando nos siempre a entender por messageros e por cartas que regnaria e casaria al tiempo que era puesto [...]* ». Les événements du mois d'octobre – notamment la célébration du mariage à Gandesa par l'archevêque de Tarragone – suivent avec force détails : « *E nos, como quier que fuessemos aun flaco, fuemos nos de camino a un lugar cerca de aqul lugar do ell era a dos leguas, e alli el vino a nos muy forçado, e faulamos con el, e dixiemosle muy fuertes palauras, e aun le fiçiemos presentar una carta del papa que aviamos fecho ganar bien avia un mes , reçelando nos ya de aquesto, e alli avia muchas buenas razones de induçimiento de complir su matrimonio [...]. E oyeron su missa el e la infanta sollepnialment la vispera de sant Luch. E despues fecho esto, dixonos descubiartamente su voluntad que por cosa del mundo no era su entendimiento de regnar ni de fincar al siglo, ante se queria poner en religion* ».

⁴ « [...] *Mas muyto dubdamos que por ninguna guisa quiera fincar al siglo [...] assi que nos end somos como desesperado. E asi toviemos por guisado de façervos saber como son passados e en que estan agora los fechos, con gran pesar de coraçon [...]* ».

⁵ Le roi lui-même écrivit à son fils Jean, dans une lettre expédiée de Calatayud le 19 juillet 1320 : « *Ecce quod pridie, cum mississet ad nos illustris Regina Castelle Egidium Roderici de Minyo, quem iam miserat apud Terrachonam, pro tradenda ei soli infantissa dompna Elionora, nos ipsam infantissam associavimus usque ad limites Regni Castelle, et inibi ipsam dicto militi iuxta voluntatem dicte Regine tradidimus. Et post aliquos dies idem miles ad nos ut ipsi infantisse, ex quo domino placuerat, taliter ordinare de redditibus et iuribus sibi tempore tractati matrimonii assignaturis responderi, dum in statu isto consisteret, mandaremus, et nos deliberacione prehabita ordinavimus quod sibi iuxta instrumenta sui matrimonii de eisdem respondeat [...]* » (*ibid.*, doc. 335). On sait également que le roi maintint une correspondance avec l'infante après le retour de celle-ci en Castille ; en témoigne notamment la lettre qu'il adressa à Éléonore à la mort de Marie de Molina, en 1321, dans laquelle il exprimait ses condoléances et rassurait l'infante sur le devenir de ses rentes en Aragon : « [...] *nos deplogo muyto, e end huviemos muy grant desplazer de la su muert por muytas de razones, mas en especial por lo del Rey, vuestro hermano, e por lo vuestro, que perdiestes tan honrada e tan buena abuela, que vos era en lugar de madre [...]; et ia sea que de la muert de la dicha Reyna vos devades mucho doler, empero de lo que nuestro Senyor Dios faze e ordena non vos deveades maravilllar, ante vos end deveades aconortar como de cosa que al non si puede fazer, sino que end fagades gracias a Dios, porque todos avemos de pasar por aquel paso. [...] Et sabet por cierto, infanta, que por rason de los buenos deudos que avemos con el dicho Rey, e por el amor que vos avemos, e por la criança que de vos fziemos, que nos acuerda toda hora, e acordara de la vuestra hacienda, e traballaremos por provecho e por honra del dicho Rey e vuestra, assi como fariamos por nuestros fijos, e vos podedes fazer siempre conta de nos assi como de padre* »

peut-être à une forme de représailles – qu’il songeait en écrivant à Don Juan Manuel, ce même 22 octobre 1319, pour exprimer son inquiétude et pour engager son gendre à veiller à la protection des biens en terres castillanes de l’infante Marie, désormais veuve¹. Le roi écrivit aussi directement à sa fille Marie quelques jours plus tard, afin de la mettre en garde contre les risques encourus si elle assistait à la messe de quarantaine célébrée à l’intention de son époux ; là encore, Jacques II craignait la réaction des Castillans, et tout particulièrement de la reine Marie de Molina².

En effet, des différends au sujet des biens de l’infante Éléonore et de leur restitution opposèrent le roi d’Aragon à la reine de Castille et ils révélèrent une franche hostilité entre les deux souverains. Les négociations furent longues et âpres, mais conduisirent cependant à un accord : Marie de Molina missionna au mois de mars 1320 Jean Rodríguez de Torquemada et Gil Ruiz de Miño en Aragon, lesquels furent reçus par le roi ; dans ses réponses à cette ambassade – l’une adressée à la reine, et l’autre à sa fille Marie –, Jacques II répéta combien il était affecté et assura qu’il agirait selon les souhaits de la reine³. Au mois de juin, et après une nouvelle ambassade de Gil Ruiz de Miño, Jacques II proclama haut et fort sa volonté de ne point léser la jeune infante et de faire en sorte qu’elle pût bénéficier de toutes les rentes auxquelles elle pouvait prétendre, et ce, contre l’avis de plusieurs de ses conseillers – « *nuestros savios* » – :

[...] *Reyna, fazemos vos saber que vino a nos don Gil Royç de Minyo con vuestra carta de creencia, et dix'nos que nos rogavades que quisiessemos guardar el derecho de la infanta dona Leonor, pues Dios avia querido ordenar que fuesse partido su matrimonio, segunt que partido es, e que oviessse sus rentas e lo suyo complidamente. A la qual cosa, Reyna, vos respondemos que como quier que diversas oppiniones fuessen d'esto entre nuestros savios, empero nos, queriendo catar a los buenos deudos que la infanta dona Leonor a con nos, e a la criança que en ella fiçiemos porque la amamos sabe Dios como filla, queremos e tenemos por bien que aya e tenga bien complidament sus rendas en los lugares que'l son assignados,*

(doc. 365). Sur les pourparlers au sujet du retour de l’infante en Castille, voir également Mercedes Gaibrois de Ballesteros, *María de Molina, tres veces reina*, Madrid, Espasa Calpe, 1967, p. 235 [biographie rééditée dans M. Gaibrois de Ballesteros (Ana del Campo Gutiérrez, éd.), *María de Molina*, Pamplona, Urgoiti Editores, 2010].

¹ J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 300 : « *Don Johan, por que no sabemos como tomara la Reyna e otros de Castiella aqueste fecho, como quiere que auria tuerto que d'esto se sintiesse, rogamos vos que la façienda de la infanta dona Maria vos sea comendada, que no pudiese reçeber dayno ni verguença, que gran part auriades en ella vos e la vuestra casa, que segunt nos fue dicho ya ante de agora la Reyna no'l mostrava muy buena voluntad, ni los sus vassallos no'l reconoçian aquel senyorio que devian. E si entendedes e consejades que el fintar de la infanta en Castiella sea bueno e seguro façet nos lo saber ; e si al entendedes otrosi, por tal que con consello vuestro pudiessemos poner otro recaudo en su façienda* ».

² La lettre est datée du 28 octobre 1319 : « [...] *Ya sabedes en commo vos embiamos mandar una carta nuestra que non partiessedes por yr a la Reyna entro que oviessedes nuestro ardit [...]. Agora avemos entendido que se deve façer aniversario por el infante don Pedro, que ellos claman LX dias, al qual aniversario, segunt a nos paresçe, a vos conviene a seer, si non seer vos hia repreension e juicio de las gentes, maiormen si la Reyna de Castiella y a de seer. Pero si por el fecho del infante don Jayme, vuestro hermano, que ya vos fiziemos saber, por aventura dubdassedes que algun periglo de vuestra persona pudiesse seer la yda por raçon que non sabemos commo lo tomaran aquexas gentes este fecho del infant don Jayme e de la infanta, ya sea que aurian grant tuerto si lo tomavan si non bien, acordat con aquellos que alla son que es lo que mas vos cumple de façer, que en esto millor lo sabredes alla acordar que nos aqui. E si acordades la yda, façet la en buena ventura e non la tardedes. [...]* » (*ibid.*, doc. 301).

³ « [...] *E sabet, Reyna, que despues que se acaescio que don Jayme, nuestro fijo, tomo aquel estamienio en que es, [del] qual nos fuemos muy turbado en nuestro coraçon, siempre fue nuestro entendimiento, e es, de fazer de la dicha infanta lo que vos ordenariades e tenniades por bien* » (*ibid.*, doc. 318). On mesure ici encore le rôle d’intermédiaire joué par l’infante Marie entre les deux royaumes, puisque la lettre que le roi d’Aragon adresse à sa fille le 15 mars 1320, écrite le même jour que sa réponse à Marie de Molina précisait que la lettre de la reine lui était parvenue sous le couvert de celle de Marie : « [...] *Ffazemos vos saber que recibimos vuestra carta que nos enviastes con don Johan Rodriguez de Torquemada e con Gil Royç de Minyo, dentro de la qual era puesta la letra que la Reyna de Castiella nos avia enviado sobre'l fecho de la Infanta dona Helionor. [...] E los dichos cavalleros se van informados de nos, del tiempo que la infanta se ira por a Castiella, e fazerlo hemos con tanta honrra que hi conpliremos nuestro deudo, segunt vos nos rogades* » (doc. 319).

*segunt que en las cartas es contenido, et assi end avemos respuesto al sobredicho don Gil Royç [...]*¹.

Parmi ces « sages conseillers » figuraient don Juan Manuel et son épouse Constance. C'est en effet à travers deux lettres, toutes deux datées du 3 février 1320, adressées l'une à Constance et l'autre à Don Juan Manuel, que l'on mesure le rôle de l'infante dans cette complexe affaire². Dans ces deux lettres, Jacques II expliquait à sa fille et à son gendre sa décision de remettre l'infante Éléonore à Marie de Molina. Il répondait en ceci à des missives envoyées préalablement par ses deux interlocuteurs, des missives dont le contenu était voué non seulement à prévenir Jacques II que la reine de Castille avait dépêché des émissaires pour négocier le retour de l'infante mais aussi à dissuader le roi de céder à cette ambassade :

*[...] Ffija, fazemos vos saber que recibimos vuestra carta e de don Johan en que nos faziades saber ue la Reyna de Castiella nos enviava sus mandaderos por requerir e por afrontar que l'enviassemos la infanta dona Elionor [...]*³.

*[...] Fazemos vos saber, don Johan, que recibimos vuestra carta, e lo que dezides del feyto de la infanta donna Elionor sobre que la Reyna de Castiella envia a nos sus mandaderos vos respondemos [...]*⁴.

Dans les réponses de Jacques II, les deux destinataires se trouvaient tout d'abord remerciés de leurs sages conseils et de leurs mises en garde :

*[...] E entendimos bien lo que nos consellavades sobre esto don Johan e vos, reçelando por la nuestra honra e por el nuestro bien que no nos deviessemos cuytar a ffazer-lo [...]*⁵.

*[...] vos respondemos que vos lo gradesçemos muyto en apercibiendo nos de tal cosa commo esta [...]*⁶.

Si Jacques II sembla bien prendre en considération les conseils reçus – ce dont les remerciements témoignent –, il exposa également à l'un et à l'autre son sentiment d'impuissance à retenir Éléonore en Aragon, insistant notamment sur le respect du souhait de l'infante elle-même :

*[...] A la qual cosa vos respondemos que si la dita Reyna la demanda, e la infanta, assi commo a d'aquella qui es d'edad lo quiere, non vemos entre nos de ca manera commo la podemos retener de buena guisa. Empero toda via faremos sobresto con grant acuerdo lo que ovieramos a fazer [...]*⁷.

[...] mas nos a ca, si la Reyna la quisiere, e la dita infanta se quisiere ir, la qual es ia de edat, no vehemos hi rason como la podemos retener de buen guisado, nin razonablement, como quiere que ella esta muy honradamient, e assi acompayada, e mas que nunca fizo ; e tiene todos los lugares de sus dotes, assi ciudades como villas e otros lugares muy buenos, para

¹ *Ibid.*, doc. 332-333. Après la remise de la jeune infante aux Castellans, Jacques II écrivit à son fils l'infant Jean en des termes plus sereins, se considérant n'être en rien responsable de la décision de son fils (« *opus divinum* ») et rejetant toute menace future (« *scandala ulteriora* ») : « [...] *ex causa fratris Jacobi non videtur nec credimus quod scandala ulteriora pervenire debeant, immo hoc pacifice tolerare, videntes et cognoscentes quod hoc opus fuit divinum, et super eo nullam culpam habemus [...]* » (Calatayud, 19 juillet 1320, doc. 335).

² *Ibid.*, doc. 310 et 311.

³ *Ibid.*, doc. 310.

⁴ *Ibid.*, doc. 311.

⁵ *Ibid.*, doc. 310.

⁶ *Ibid.*, doc. 311.

⁷ *Ibid.*, doc. 310.

*quando desto seamos requerido ho afrontado nos faremos hi lo que devamos todavia con grant acuerdo [...]*¹.

Ces deux lettres étaient très proches, tant dans leur contenu que dans leur forme. On y perçoit cependant les indices d'une personnalisation du discours épistolaire. En s'adressant à don Juan Manuel, Jacques II se montra en effet plus explicite sur les aspects non seulement matériels mais aussi politiques du séjour d'Éléonore en Aragon qu'en écrivant à sa propre fille. Il insista auprès de son gendre sur le respect absolu des biens et des rentes de l'infante – « *todos los lugares de sus dotes, assi ciudades como villas e otros lugares muy buenos* » – et voulut probablement faire savoir en Castille, à travers don Juan Manuel, combien l'infante était bien traitée en Aragon – « *como quiere que ella esta muy honradamient, e assi acompanyada, e mas que nunca fizo* ». À en croire la réponse que lui adressa directement son père, l'intervention de Constance se plaçait sur un registre plus personnel, puisqu'elle était motivée par la volonté de préserver l'honneur du roi d'Aragon – « *reçelando por la nuestra honra e por el nuestro bien* », lit-on – tout en relayant pleinement les prises de position et les actions de don Juan Manuel. La teneur de la lettre que Constance avait adressée au roi était en effet conforme à celle qu'avait écrite don Juan Manuel, puisqu'elle recommandait à Jacques II de ne pas accepter le retour de la jeune Éléonore en Castille, le maintien de l'infante en Aragon plaçant en quelque sorte le roi en position de force pour sauvegarder ses intérêts dans le royaume voisin. Et c'est sur ce point précis que le roi répondit à sa fille, expliquant qu'il agirait avec toute la circonspection requise – « *toda via faremos sobresto con grant acuerdo lo que ovieramos de fazer* ». Le ton de cette missive se voulait du reste familial, puisque le roi adressa à Constance également des nouvelles de sa santé et souhaita savoir comment se portait sa fille². La lettre du roi d'Aragon à don Juan Manuel abordait, quant à elle, un champ plus large : elle contenait des commentaires sur les informations transmises par don Juan Manuel sur un autre sujet brûlant, celui de l'élection de l'archevêque de Tolède – en la personne de l'infant Jean, autre fils de Jacques II, nommé par le Pape Jean XXII en 1319 – et l'opposition ouverte de la reine Marie de Molina à cette élection, comme au choix des tuteurs d'Alphonse XI. Le roi chercha à rassurer son gendre sur les possibles agissements de la reine de Castille et à tempérer ; il considérait notamment l'attitude de Marie de Molina contraire à la raison, et ne doutait pas qu'elle saurait revenir sur ses positions pour ne point nuire à l'Église – « *con aiuda de vos, e de los otros amigos que nos e ell havemos alla* » –, encouragée en cela par les conseils toujours avisés de don Juan Manuel :

A lo que nos fezistes saber en la dita carta, de lo que la Reyna fizo e faze en feyto de don Johan, nuestro fijo, eleito de Toledo, vos respondemos que nos semela que face muy grant desguisado, e sin razon, e lo leyto sera ahina alla en Castiella ; e tal es ell que, con aiuda de vos, e de los otros amigos que nos e ell havemos alla, cuydamos que la Reyna fara, queriendo fazer lo que deve, aquello que sea guisado, e non fara tuerto a la Iglesia de Toledo, ne al arcevispo, e somos cierto que oviestes muy grant plazer de su promocion, e lo devedes aver commo d'aquel que devedes tener en conta de hermano. A lo al que nos fiziestes saber, en como pasaran algunas pleytesias que la Reina vos fizo mover sobre pleyto de la tutoria, vos respondemos que tal sodes vos, e que fiamos en Dios, e en vuestro buen entendimiento, que siempre sabredes eiley el mejor, e faredes aquello que sera a servicio de Dios e de vuestro senyor el Rey, e assessego de sus Reynos³.

¹ *Ibid.*, doc. 311.

² *Ibid.*, doc. 310 : « [...] *De nos fazemos saber que, loado Dios, quando esta carta fue fecha eramos en buen estado de nuestra persona, e los infantes, vuestros hermanos, sanos e con salut. E ovimos plazer de lo que nos fiziestes saber de la salut de don Johan e de vos. E toda via que azina hauredes, nos lo fet saber, ca es cosa de que avemos plazer* ».

³ *Ibid.*, doc. 311.

Ces flatteries étaient aussi destinées à contrer l'hostilité du magnat envers l'infant Jean et, à terme, à pacifier les relations entre les deux hommes.

Constance nous apparaît donc comme une précieuse intermédiaire entre la Castille et l'Aragon. Alors que les deux royaumes se trouvaient plongés au cœur de graves conflits liés aux événements de l'année 1319 – le décès de l'infant Pierre et l'annulation du mariage de l'infante Éléonore –, mais aussi aux conséquences de l'élection à l'archevêché de Tolède de l'infant Jean, Constance avertit son père Jacques II des agissements des Castillans et des possibles menaces que ceux-ci pouvaient faire peser sur les intérêts aragonais, notamment sur ceux de l'archevêque Jean, sur la résidence de l'infante Marie ainsi que sur la défense des biens de sa fille Blanche¹, en l'invitant à la prudence – « *que no nos deviessemos cuytar a ffazer-lo* ». Elle joua donc le rôle que son père lui avait stratégiquement assigné, relayant, depuis son royaume d'adoption, des informations capitales pour les membres de la famille royale aragonaise. Doit-on considérer qu'elle ne fit là que répondre à une demande de renseignements, possiblement exigeante, de la part de son père ? Il semble plutôt qu'elle s'impliqua dans la gestion de ce conflit, en faisant montre d'un soutien sans faille à son époux et en partageant ses prises de position, tout en œuvrant au maintien des relations entre les deux cours. La correspondance de l'infante dévoile qu'elle fit preuve plus tard, dans le conflit qui opposa don Juan Manuel à l'archevêque de Tolède, l'infant Jean, d'une initiative plus grande encore.

La lettre que Constance écrivit à Jacques II depuis Peñafiel le 14 novembre 1325, est en effet particulièrement révélatrice du rôle qu'elle assumait. L'infante s'adressa à son père pour lui faire part d'un événement survenu entre son époux, don Juan Manuel, et son frère Jean, archevêque de Tolède, devant le roi de Castille lors d'une réunion des Cortès, au moment où ce dernier s'appêtait, sur les conseils de don Juan Manuel, à priver le jeune archevêque du privilège de la charge de chancelier du royaume². L'épisode est bien connu, puisque Jean en fit lui-même le récit à son frère, l'infant Alphonse, dans une lettre dans laquelle il décrivait en détail le violent échange verbal qui l'opposa à son beau-frère devant le roi et revenait sur les raisons de leur inimitié – « *ex antiquo rancore contra nos*³ ». Don Juan Manuel, décrit en proie à une forte colère

¹ Josep Baucelis i Reig, art. cit..

² A. Giménez Soler, *op. cit.*, doc. CCCCIII. Sur l'archevêque de Tolède et son élection, qui suscita des oppositions et provoqua des tensions parmi les prélats aragonais pour des questions de préséance, voir : Robert Avezou, « Un prince aragonais archevêque de Tolède au XIV^e siècle. D. Juan de Aragón y Anjou. [Nouvelle contribution apportée à son histoire par des documents inédits de l'Archivo de la Corona de Aragón à Barcelone] » *Bulletin Hispanique*, n° 32/4, 1930, p. 326-371 ; voir également Robert B. Tate, « The infante Don Juan of Aragon and Don Juan Manuel », in Ian Macpherson (éd.), *Juan Manuel studies* p. 169-179 et Juan Francisco Rivera Recio, *Los arzobispos de Toledo en la baja Edad Media*, Tolède, Diputación provincial, p. 77-79. En vertu de sa charge de chancelier de la Couronne, dont jouissait l'infant Jean comme ses prédécesseurs, l'archevêque disposait également du sceau secret royal, ce qui lui conférait un grand pouvoir qui pouvait placer don Juan Manuel en délicate position.

³ Cette lettre est publiée par Heinrich Finke, *Acta aragonensia, Quellen zur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II. (1291-1327)*, Berlin, W. Rothschild, 1908-1922, p. 863-867. Dans cette lettre écrite à Valladolid le 24 septembre 1325, on peut lire : « *Idcirco eidem significamus, quod, cum idem dominus Johannes ex antiquo rancore contra nos concepto, eo quod servicia per nos sibi denegata anno preterito, dum essemus Barchinone, qua salva consciencia sibi concedere non poteramus, modo aliquo extorquere nequiverit, dolorem, quem conceperat, parere desiderans, statim cum fuit cum domino rege predicto eum informare contra [...] et tractare, ut cancellariam ecclesie Tholetane ab antiquo per reges Castelle ex privilegio concessam nobis auferret; quod aliquid presentientes [nos?] dictum dominum Johannem [acce]ssimus et eum ad partem segregantes familiater sibi exposuimus, prout amicabile potuimus, qualiter gentes murmurabant et etiam publice obloquebantur [de] discordia inter nos et ipsum diutius habita et*

– « *voce elevata, vultu turbido et iracundo* » sont les termes employés –, accusa l’infant Jean d’avoir agi de façon inconsidérée et d’avoir mis, par son attitude, la Couronne de Castille et lui-même en péril :

*Archipiscope, credatis, quos super hiis regem informavi et quantum potero, informabo et dico et dicam in presentia Castellae et Legionis, vos maximam iniuriam regi et michi fecisse [...]*¹.

Il est vrai que les relations entre les deux hommes étaient à ce moment-là très conflictuelles : quelques années auparavant, l’infant Jean avait en effet refusé de reconnaître don Juan Manuel comme tuteur du roi castillan, arguant qu’il obéissait en cela aux directives du Pape, et don Juan Manuel lui en avait gardé rancune. Le roi Jacques II – qui avait un temps vu dans l’élection de son fil Jean à la plus haute dignité de l’Église d’Espagne un nouveau rapprochement entre la Castille et l’Aragon – avait dû expliquer lui-même à son gendre, dans une lettre datée du 3 juin 1321, l’attitude de son fils afin de le dédouaner – « *como quier que sea fillo de Rey e d’alta sangre, muyto ha de seer obedient e de catar por los mandamientos del Papa*² ». Les hostilités et les continuelles vexations entre les deux hommes aboutirent avec le temps à une grave crise et finirent par accentuer les rivalités entre les deux royaumes³. Au cours du mois d’août 1324, l’infante Constance était aussi intervenue dans la grave crise qui opposait son époux et l’archevêque, en informant son père des difficultés rencontrées par l’infant Jean en Castille. La lettre que le roi envoya à son gendre décrivait explicitement Constance comme une excellente informatrice à son service – grâce à l’envoi d’un messenger – et une précieuse alliée pour mettre un terme à la querelle :

*Don Juhan, façemos vos saber que Martin Sanchez, despensero mayor de la infanta dona Costança, muy cara fija nuestra, vuestra muger, vino a nos con carta suya de creencia, e dixo nos de part d’ella en como Exemen Pereç Çapata, vicario de Tholedo era [seydo] de parte del arçobispo de Tholedo, nuestro fijo muy caro, ante vos en este ayuntamiento que agora fiçiestes con los de vuestra tutoria en Madrit. E que el dicho vicario avia protestado e contradicho que vos no elissedes servicios no ayudas en la tierra de la Eglefia de Tholedo, e sobre esto que avian seydas muchas otras palauras entre vos e el vicario, las quales nos dixo mas cumplidament el dicho Martin Sanches. E rogava nos la dicha infanta, nuestra fija, muy afincadament que nos guiassemos con el dicho Arçobispo en manera que entre vos e el no pudiesse venir ninguna desabinença. E nos, aviendolo a coraçon e queriendolo assi fazer, faulamos con el dicho arçobispo [...]*⁴.

L’infante Constance joua donc de sa position pour rendre compte au roi d’Aragon des tensions entre son frère et son époux, dans le but de parvenir à des relations pacifiées.

Elle fit de même en 1325, quand éclata la violente altercation entre les deux hommes devant le roi de Castille. Au cours de l’entrevue, l’archevêque exprima

quantum ex parte nostra erat, quod nec rancorem contra eum habemus nec habueramus nec habere desiderabamus nec sciebamus causam, quere inter ipsum et nos discordia esse deberet [...] ».

¹ *Loc. cit.*

² J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 355. Le roi engageait également son gendre sur le chemin de la réconciliation : « [...] *mas en todas las otras cosas que contra la voluntad del papa no sean, entendemos bien e es verdat que, en fora nos que somos su padre, deve catar mas por vos que por persona que en el mundo sea, assi como por aquell que havedes tanto deudo e tast bueno con ell, e ell con vos, que devedes seer assi como hermanos* ». Jacques II s’adressa à divers interlocuteurs pour tenter de réconcilier les deux hommes. Il exprima notamment auprès de Napoleón Orsini, cardinal-diacre de saint-Adrien, sa grande perplexité et sollicita ses conseils (*ibid.*, doc. 356) ; il demanda également à Gonzalo García de rejoindre l’infant Jean pour le conseiller, en lui recommandant la plus grande des discrétions (*ibid.*, doc. 357).

³ Le déroulé de ces hostilités est rappelé dans R. Avezou, art. cit., p. 343-346.

⁴ J. E. Martínez Ferrando, *op. cit.*, doc. 415.

clairement qu'il rendait don Juan Manuel responsable de grands préjudices dans le royaume de Castille – « *iniuriam regi fecerat, qui terram regis devastaverat, ut per effectum patebat*¹ ». La gravité des accusations et la virulence des propos poussèrent sans doute Constance à intervenir dans le conflit, en relatant par écrit les événements à son père². Face aux témoignages discordants parvenus à la cour aragonaise – « *Et vinno otro dia ante el Rey e dixo muchas cosas e muy granadas contra don Johan quales uos sabredes* » –, l'infante se fit un devoir d'informer précisément le roi d'Aragon sur la dispute entre l'infant et don Juan Manuel. Dans une lettre très détaillée, elle exposa ainsi les événements qui conduisirent à l'altercation :

Ya uos sabedes sennor en commo entre ellos andaua algun poco de desuario por rason de aquellos seruiçios que dieron a don Johan con toda la su ducima et sabe Dios quanto y sis por lo peor. Et esto non uos dire a ninguno dellos de culpa. Pero que uos digo sennor en verdad que yo e los otros que tractauan de me seruir en esto que llegamos al pleito a lo que cumpliria sinon por algunas costiellas que andauan disiendo los de mi hermano en quanto andauan a el metiendo que cumplia muy poco pero yo cuydando que tenian el pleito commo allanada llego el Arzobispo a casa del Rey de Castiella et despues que fablo el Rey con el entre las otras cosas que le dixo el Rey dixole que pues el non diera aquellos seruiçios de la su tierra a don Johan que era tenido de los dar a el. A esto dio el Arzobispo sus excusas porque non era tenido de gelos dar,

avant de rapporter les propos des deux hommes et les accusations qu'ils contenaient :

*Et entre las otras cosas dixo que bien sabia por do le venia esto. Et commo quier que segund me dixieron algunos que sabian de hacienda de don Johan. Nunca don Johan esto dixiera al Rey ninguna cosa. Pero don Johan veyendo que esto gelo disia contra el dixo que conoscia que el gelo dixiera. Entonce el Arçobispo torno contra don Johan et dixo que quien quier que dixiese que el la tierra del Rey astragara ni robara que mentia. A esto fue el Arçobispo para su posada. Et vinno otro dia ante el Rey e dixo muchas cosas e muy granadas contra don Johan quales uos sabredes*³.

Si l'on peut interpréter cette lettre comme une tentative de la part de Constance de laver son époux de toute responsabilité dans le conflit, tout en affichant une forme de neutralité – « *Et esto non uos dire a ninguno dellos de culpa* », « *Et commo quier que segund me dixieron algunos que sabian de hacienda de don Johan. Nunca don Johan esto dixiera al Rey ninguna cosa* » –, il semble évident que l'infante chercha aussi à servir de médiatrice entre le royaume de Castille et le roi d'Aragon, dont les relations étaient mises à mal par ces violents heurts. Il lui importa de tenter d'expliquer les raisons qui avaient poussé le roi de Castille à priver l'archevêque de sa charge de chancelier :

Et si el Rey alguna cosa fiso contra el Arçobispo en tirarle el ofiçio seer cierto sennor que ya selo tenian en voluntad. Et agora sennor el pleito assi passo et a nos acaesce mucho de la onra e bien que tamanno debdo tengo yo que don Johan a con[...] commo cada uno de nosotros et yo fare por ello quanto puediere como aquélla que acaesce este pleito commo uos sabedes.

Nulle mention n'était faite, dans la lettre de Constance, d'une quelconque sollicitation paternelle. On peut supposer, au contraire, que l'infante prit l'initiative de s'adresser à son père, comme elle l'avait fait par le passé, et qu'elle crut en l'importance

¹ Heinrich Finke, *op. cit.*, p. 865.

² A. Giménez Soler, *op. cit.*, doc. CCCCIII.

³ *Loc. cit.*

de sa médiation. Les propos insistants de l'infante dévoilaient en effet une volonté de restaurer la vérité en faisant entendre la valeur de son témoignage personnel. Ce témoignage acquérait du reste d'autant plus de valeur qu'il s'exprimait au nom d'une relation filiale :

Sennor yo la infanta donna Costança vuestra fija e mujer de don Johan fijo del infant don Manuel [...] fago uos-saber que reça [...] aca desabenencia entre mi hermano el Arçobispo e don Johan. Et commo quiere que sabe Dios sennor que nunca peor dia y porque se que uos los enbieran a uos desir porque no se si uos los enbieran contar verdaderamente. Enbio uos lo contar todo como passo. Ya uos sabedes [...].

[...] *Et si uos e otra guisa enbieron contar este pleito sennor non lo creades que sabed que yo non uos enbie desir sinon la verdad¹.*

L'initiative de l'infante eut pour objectif d'informer le plus justement possible Jacques II de la situation et des agissements de l'archevêque de Tolède en Castille, tout en soutenant son époux. Il convenait d'éviter que les conséquences de ces graves dissensions ne fussent la rupture des relations diplomatiques entre les deux royaumes, au moment même où don Juan Manuel projetait de marier sa fille Constance Manuel, petite-fille du roi d'Aragon, avec le roi de Castille. Il est cependant difficile de mesurer les effets de cette médiation féminine. L'on sait toutefois que quelques jours plus tard, Jacques II écrivit à plusieurs personnes pour leur faire part de ces événements et pour solliciter leur concours dans la réconciliation de don Juan Manuel et de l'infant Jean². La lettre adressée à Gil Ruiz de Miño, qui mentionne les nouvelles transmises par l'archevêque, ne fait aucune allusion à l'intervention ni à la missive de Constance³.

Si la participation de l'infante Constance à la vie politique de son temps a été minimisée par la critique, par comparaison avec celle de sa sœur Marie⁴, l'analyse de sa correspondance permet cependant de voir en elle une excellente informatrice au service de Jacques II et une médiatrice dans les divers conflits qui opposèrent la Castille et l'Aragon. Témoin privilégié des agissements des monarques castillans, elle se fit un

¹ *Loc. cit.*

² A. Giménez Soler, *op. cit.*, p. 520.

³ *Ibid.*, doc. CCCCIV : « *Fazemos vos saber quel otro dia oviemos cartas del muy honrrado e muy caro fillo nuestro don Johan Arçobispo de Toledo por las quales nos fizo saber quel noble don Johan fijo del infante don Manuel que fue el qual tenemos en cuenta de fijo oviendo reçevido mala voluntad e desgrado cuenta el dixo palauras desordenadas delant el muy noble Rey de Castiella cuenta el dicho Arçobispo enformando el dicho Rey de Castiella cuenta el en tanto quel demando los serviçios del tiempo passado. Desi reçeibimos otras cartas del dicho Arçobispo fijo nuestro quel dicho Don Johan ayuntando mal a mal ha fecho e procurado quel Rey de Castiella le ha tollido el oficio de la xancilleria de Castiella el qual segund vos sabedes e es cosa manifiesta e çierta a toda Castiella se perteneçe dantiguidat e por ordenaçion de los reyes passados a la Iglesia de Toledo qualque sea e ansi lo han tenido hata aquí non catando estas cosas don Johan a nos ni a nuestra honrra ni del Arçobispo ni de los otros fijos nuestros hermanos suyos. Ca teniamos nos que tal e tan grant es el deudo quel dicho don Johan ha con nos e con ellos que non solament se devia catar destas cosas que tanto tocan a nos e a la honra nuestra e de toda nuestra casa antes que ell lo deviera vedar e defender a otros e somos ende muy maravillados e ende avemos sabelo Dios muy grant desplaçer. Et fiando de vos que sabiendo la buena voluntad que avedes enta nos e tambien a don Johan toviemos por bien de enviarvos nuestra carta sobre esto. Onde queremos e vos rogamos que vos sinon sodes con don Johan que vayades a ell e quel fauledes sobre estos afferes en aquella meior manera que a vos visto sera e que fagades con ell en tal manera que las cosas sobredichas se adoben e que tornen al estado en que deben seer que saber puede don Johan que en la desondra et en la mengua de nuestro fijo el Arçobispo grand part avemos nos e toda nuestra casa e ell mesmo si bien lo quiere conoçer. E tenemos que no faze en esto su honra ni su pro ».*

⁴ L'épouse de l'infant Pierre semble avoir joué, en effet, un rôle plus remarqué que celui de sa sœur cadette. Il n'est pas impossible que le décès de l'infant Pierre en 1319 et ses conséquences sur le destin de Marie dans le royaume de Castille expliquent – du moins en partie – l'éclairage apporté par les chercheurs sur le rôle public de cette jeune veuve.

devoir de transmettre au roi d'Aragon des informations essentielles dans les crises et les conflits qui mettaient à mal les relations entre les deux royaumes voisins. Épouse de l'un des hommes les plus puissants de Castille, elle se trouva impliquée dans l'intense activité diplomatique et politique de don Juan Manuel. Les lettres que Constance adressa au roi d'Aragon dévoilent qu'elle fut tout au long de sa vie un précieux partenaire pour son père et pour son époux. Elle le fut tout particulièrement dans des affaires sensibles comme les négociations entre Marie de Molina et Jacques II pour le retour de l'infante Éléonore et les dissensions entre l'archevêque de Tolède, l'infant Jean, et don Juan Manuel, dans lesquelles elle manifesta un soutien absolu aux décisions de son époux tout en cherchant à préserver les liens entre les deux couronnes. Ces interventions de Constance, orientées vers la conciliation et la réconciliation, où elle fit jouer sa position de fille du roi Jacques II ainsi que le poids de son témoignage et de ses conseils, révèlent également qu'elle fit preuve d'initiative en plus d'une occasion.

Hélène THIEULIN-PARDO
Université Paris-Sorbonne, CLEA (EA 4083)